marches-securises.fr PUBLICATION

ÉTABLISSEMENT

**Ville de Bagnols sur Cèze (30)**
Place Auguste Mallet

30205 Bagnols sur Cèze

# AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE SERVICES

## Pouvoir adjudicateur / Entité adjudicatrice

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur**

Ville de Bagnols sur Cèze (30), Monsieur le Président du CCAS, BP 45160, 30205 Bagnols sur Cèze CEDEX, FRANCE. Tel : +33 466505050. E-mail : c.caruso@bagnolssurceze.fr.

**Adresse(s) internet**

Adresse générale du pouvoir adjudicateur / de l'entité adjudicatrice :http://www.bagnolssurceze.fr
Site du profil d'acheteur : https://www.marches-securises.fr

**Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur**

Services généraux des administrations publiques.

**Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : Non**

## Description du marché

**Objet du marché**

Service de Téléassistance des personnes âgées ou handicapées pour le Centre Communal d'Action Sociale de Bagnols-sur-Cèze

**Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)**

72253000, 33196100

**Lieu d'exécution**

Bagnols sur Cèze 30200 Bagnols sur Cèze
Code NUTS : FRJ12

## Caractéristiques principales

Le présent accord-cadre a pour objet une prestation de service de téléassistance, destinée à favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et/ ou handicapées pour le C.C.A.S. de la ville de Bagnols-sur-Cèze.

Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire sans minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 35 000 EUR HT.

**Type de marché**

Services : Autres services

**Type de procédure**

Procédure adaptée

**Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux)**

La téléassistance permet aux abonnés désignés bénéficiaires par le CCAS de la ville de Bagnols-sur-Cèze, d'alerter en cas de besoin, par simple pression d'un bouton, une station d'écoute dont le personnel qualifié est prêt à :

Recevoir les appels 24h/24, 7 jours7, weekends et jours fériés;
Assurer les astreintes 7 jours/7, week-ends et jours fériés par un technicien du prestataire au domicile de l'abonné;
Transmettre après analyse les signalements aux intervenants les plus adaptés à la nature de l'alerte (dépositaires des clefs, et en cas d'urgence : médecin traitant, SAMU, pompiers, police);
Suivre ces interventions jusqu'à satisfaction du besoin générateur de l'alerte;
Informer quotidiennement le CCAS sur l'objet des appels, le demandeur, le délai et la nature de l'intervention.

Deux variantes obligatoires s'apparentant à des prestations supplémentaires éventuelles que le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de commander ou non :

- Variante 1 : Le prestataire doit proposer une procédure détaillée permettant de prendre en charge les abonnés ne disposant d'aucune personne à qui donner un double des clés.

- Variante 2 : Le prestataire doit proposer une solution avec un appareil permettant, en plus des missions énoncées au point 1.3, d'alerter automatiquement en cas de chutes (détecteur de chutes).

**Valeur estimée hors TVA :** Fourchette : entre 1 et 140000 euros

**Calendrier des marchés ultérieurs en cas de marchés reconductibles :**

Le marché est conclu pour une période de 1 an à compter de la date du premier bon de commande. Il est reconductible 3 fois par reconduction expresse.

**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics : Oui**

**Des variantes seront prises en considération : Oui**

**L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.**

**Division en lots : Non**

**Durée du marché ou délai d'exécution**

Durée en mois : 48 (à compter de la date de notification du marché).

## Conditions de délai

**Date limite de réception des offres ou des demandes de participation**

Vendredi 10 décembre 2021 - 12:00

**Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre**

**Durée en jours :** 120 (à compter de la date limite de réception des offres).

## Informations sur l'accord cadre

Accord-cadre avec un seul opérateur.
**Durée de l'accord-cadre :** Durée en année(s) : 4
**Estimation de la valeur totale des acquisitions pour l'ensemble de la durée de l'accord-cadre :** Fourchette : entre 0 et 140000 euros

## Conditions relatives au marché

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :**

Prix forfaitaire fermes, non actualisables mais révisables. Délai global de 30 jours à compter de la date de réception des demandes de paiement.Fonds propres du CCAS.

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :**

Les groupements d'entreprises conjoints ou solidaires sont admis.

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature autre que la langue française**

Français.

**Unité monétaire utilisée : Euro.**

## Conditions de participation

**Critères de sélection des candidatures :**

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :
-aptitude à exercer l'activité professionnelle
-capacité économique et financière
-capacités techniques et professionnelles
Cf Règlement de consultation.

**Situation juridique - références requises :**

Cf Règlement de consultation.

**Capacité économique et financière**

**Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :**

Cf Règlement de consultation.

**Capacité technique**

**Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :**

Cf Règlement de consultation.

## Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

### Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 ,46 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après)

### Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (renseignements à inscrire dans le formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels (déclaration à produire en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant

le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique (documents à fournir en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

- En matière de fournitures et services, une description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise (document à fournir en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants
(disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4).

- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement
(disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4).

## Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

**Une enchère électronique sera effectuée : Non**

## Autres renseignements

**Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice**

MAPA20213028S09

**Conditions de remise des offres ou des candidatures :**

Les candidats doivent transmettre leurs plis, par voie électronique uniquement, à l’adresse suivante : https://www.marches-securises.fr

## Procédures de recours

**Instance chargée des procédures de recours**

Tribunal Adminsitratif de Nimes 16 avenue Feuchères CS 88010 30941 NÎMES cedex 09 FRANCE. Tél. +33 466273700. E-mail : greffe.ta-nimes@juradm.fr. Fax +33 466362786. URL : http://nimes.tribunal-administratif.fr.

**Introduction des recours**

Introduire, avant la signature du marché, un recours gracieux auprès de l'acheteur public contre la décision de rejet de leur candidature ou de leur offre ;
Référé précontractuel (article L.551-1 du Code de justice administrative) : la procédure de passation peut faire l’objet d’un référé précontractuel jusqu’à la signature du marché par le représentant du pouvoir adjudicateur.
Référé contractuel (articles L.551-13 à L.551-23 du Code de justice administrative) : après sa signature, le marché peut faire l’objet d’un référé contractuel, si le candidat a été empêché d’exercer d’un référé précontractuel selon les conditions déterminées par le code de justice administrative, dans un délai d’un mois à compter de la signature du marché si l’avis d’attribution est publié ou de six mois à compter de la signature en cas de défaut de publication de cet avis.
Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du marché).
Recours de plein contentieux (ou de pleine juridiction) : un recours en annulation contre le marché peut être formé dans un délai de deux mois à compter de l’accomplissement des mesures de publicité appropriées. Ce recours peut être assorti, le cas échéant, d’une demande de référé-suspension (article L.521-1 du Code de justice administrative).
L'opérateur économique est informé que l'acheteur public, en matière de procédures formalisées, ne procédera à la signature du marché public avec l'attributaire qu'une fois le délai de "Stand Still" écoulé à compter de l'envoi de la lettre de rejet.

## Adresses complémentaires

**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :**

Service commande publique Mairie de Bagnols-sur-Cèze- CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE (CCAS) DE BAGNOLS-SUR-CEZE BP 45160 , 30205 Bagnols-sur-Cèze Cedex, FRANCE. Tél. +33 466505050. E-mail : c.caruso@bagnolssurceze.fr.

## Date d'envoi du présent avis

16 novembre 2021